



a chronique **Ovine**

Semaine 21 du 24 mai 2019

Pour une coproscopie, choisir les prélèvements individuels



Le mode de réalisation des prélèvements revêt une grande importance sur la fiabilité des résultats. A l'exception des crottes des agneaux de bergerie qui peuvent (éventuellement) être mélangées, tous les autres prélèvements doivent être réalisés en individuel, en notant le numéro de l'animal sur le prélèvement. Ces derniers sont acheminés le jour même, ou le lendemain au plus tard, pour analyse par le laboratoire ou le vétérinaire, en prenant soin de les conserver au réfrigérateur. Trois à

quatre prélèvements individuels sont nécessaires pour juger de l'état parasitaire d'un lot de 50 à 100 brebis.

10 € par brebis

Pour prélever les crottes des brebis au pâturage quand il n'y a pas de moyen de contention individuelle, il est possible de procéder comme suit : les brebis sont rassemblées avec un chien, puis maintenues groupées pendant quelques minutes. Quand elles repartent, il suffit de collecter les fèces fraîchement émises sur le sol. Pour une analyse classique, il faut compter environ 10 € par échantillon. Le laboratoire peut vous proposer une analyse de mélange. Pour les strongles gastro intestinaux, cette analyse est fiable à condition que les brebis aient été prélevées individuellement (un échantillon de crottes par brebis). Le coût de l'analyse est ainsi allégé. Pour en savoir plus, retrouvez la fiche technique « *analyser les résultats de coproscopies : l'exemple des arbres de décision de Pierre Autef, vétérinaire* » et le podcast *Radio Ovin* « *des éléments pour interpréter une analyse coproscopique* » sur www.inn-ovin.fr.

Photo semaine 21-19 : le laboratoire peut proposer des analyses de mélange, moins onéreuses
CP : CIIRPO

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Elevage/CIIRPO)